

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/784-esbroufe-fiscale.html>

Esbroufe fiscale

- Thèmes généraux - Fiscalité -

Date de mise en ligne : mercredi 22 octobre 2003

Date de parution : 22 octobre 2003

Journal La Mée Châteaubriant

Page784

écrit le 22 octobre 2003

La face cachée de
la baisse de l'impôt sur le revenu

Lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2004, le gouvernement a illustré par quelques exemples la baisse de 3 % de l'impôt sur le revenu.

Fait du hasard ou volonté politique, les exemples retenus sont incomplets et ne dévoilent pas l'impact du nouveau barème pour les revenus élevés.

Le Syndicat National Unifié des Impôts a enrichi les simulations du gouvernement pour donner une vue plus complète

Contribuable célibataire : 1 part

Salaires déclarés	Impôt 2004	Impôt 2003	Allègement d'impôt
12 000	103	118	15
16 300	923	953	30
20 000	1433	1478	45
100 000	25119	26063	944

Esbroufe fis

Ainsi un célibataire qui perçoit 100 000 Euros dans son année (soit 8333 Euros par mois) a un allègement d'impôt de 944 Euros. Après impôt, il lui restera 74 881 Euros soit 6240 Euros par mois, soit presque 41 000 F par mois. Pauvre malheureux. A-t-il vraiment besoin d'un allègement d'impôt de 944 Euros ?

Couple marié deux enfants : 3 parts :

Salaires déclarés	Impôt 2004	Impôt 2003	Allègement d'impôt
40 000	1544	1593	49
50 000	2922	3014	92
100 000	13047	13821	774
500 000	200043	207068	7025

Esbroufe fis

Ainsi, le couple marié qui gagne 500 000 Euros par an, bénéficiera d'une baisse d'impôt de 7025 Euros soit 46 080 F. Après impôt il lui restera : 299 957 Euros par an, soit 24 996 Euros par mois, soit 164 000,00 F par mois. Pauvre malheureux.

Prime pour l'emploi :+ 36 Euros pour un SMICard

Le gouvernement , dans sa note de présentation, n'a envisagé que des salaires "raisonnables", pour montrer un allègement d'impôt à peu près équivalent à la revalorisation de la prime pour l'emploi (celle-ci est de + 36 Euros pour un SMICard). En réalité, il s'agit d'un effet d'optique car pour les revenus les plus importants, la baisse de l'impôt sur le revenu équivaldra à plus de cent fois la revalorisation moyenne de la prime pour l'emploi. Et n'oublions pas qu'il y a de petits salariés (non imposables) qui n'auront pas la prime pour l'emploi ! Malgré tous ses efforts, le gouvernement ne réussira pas à masquer les inégalités des mesures fiscales qu'il a décidées.

Ecrit le 3 novembre 2003 :

Selon le Canard (sous le titre les cocus de l'avoir fiscal) : « Le Syndicat national unifié des impôts (SNUI) a calculé que pour une même somme de 10 000 euros de dividendes perçus et après prélèvements sociaux (CSG et CRDS), un contribuable dont la tranche supérieure des revenus est taxée à 48 % bénéficiera d'un allègement d'impôt de 450 euros, alors que celui taxé à 25 % verra sa feuille alourdie de 1850 euros. Un grand pas vers le développement de l'actionnariat populaire ». En revanche il est peu vraisemblable qu'un smicard bénéficie de 10.000 euros de dividendes !

De Marianne du 20 au 26 octobre 2003 : « Grâce à l'initiative des parlementaires UMP, et à l'amendement qu'ils ont proposé, les 500.000 personnes seules qui ont élevé au moins un enfant risquent de payer en moyenne 780 euros d'impôts de plus ; en revanche il y aura une petite baisse pour les assujettis à l'I.S.F. (impôt sur la fortune) ». Vous pouvez toujours demander des explications complémentaires à votre député.